

« *Sortes diverses.* — Il est admis que la qualité du produit tient surtout à sa préparation. Dans une même contrée, le soin qu'on a mis à le préparer détermine seul sa qualité commerciale.

« *Torréfaction.* — Torrifier sur un feu léger jusqu'à ce que l'amande sorte facilement de son écorce et se casse sans éclater; enlever les écorces et écraser les amandes dans un mortier bien chauffé. Quand elles sont en pâte liquide, ajouter le sucre; et quand le mélange est uniforme finir d'écraser bien finement le tout sur une pierre chauffée, soit au moyen d'un cylindre en pierre, soit encore, si on opère en petit, au moyen d'un couteau large comme celui des vitriers. Aromatiser, par livre de pâte de chocolat, avec vingt-cinq centigrammes de vanille broyée avec une petite pincée de sucre réservée dans ce but, et cinq centigrammes de cannelle en poudre. »

Cette lecture achevée, M. Raoul informe la chambre qu'il a reçu de M. Manlius de Hivahoa, Marquises, une lettre, en date du 5 octobre courant, lui accusant réception en parfait état des graines et plantes qui lui sont parvenues par le *Scorff*. Dans cette lettre, M. Manlius le charge d'être son interprète auprès de la Chambre pour la remercier de son envoi.

M. le Président prend la parole pour exposer les faits suivants: « Le sieur Herbelin, qui gardait la propriété de Mamao avant la création du jardin d'acclimatation, a continué à y demeurer, bien que sa présence n'y fut plus très utile; or, depuis quelque temps, ses rapports avec M. Marchal, le jardinier en chef, ont pris un caractère d'animosité qu'il est temps de faire cesser. Le sieur Herbelin n'a pas seulement des prétentions de contrôle et de visites fort gênantes pour le jardinier, mais encore il le menace de voies de fait, à tel point que pour éviter des querelles continuelles, celui-ci préférerait lui céder la place en se retirant de Mamao. Il y a là une situation fâcheuse à laquelle il est urgent de mettre un terme. Déjà des plaintes m'avaient été faites et je n'y avais point porté grande attention, pensant qu'il n'y avait là que des difficultés passagères que le temps se chargerait d'aplanir. Mais à mesure que s'approche l'époque du départ de M. Raoul, les prétentions de M. Herbelin s'affirment avec plus d'aigreur, et la situation devient intolérable. La persuasion ne paraît pas offrir de chances de succès, dans le cas de M. Herbelin, et je crois qu'il serait préférable de trancher la question. »

M. le Président n'a pas cru devoir cependant prendre une détermination sans consulter la Chambre.

A l'unanimité, celle-ci émet le vœu que des démarches soient faites près de l'Administration pour le retrait de M. Herbelin, et charge M. le Président de faire le nécessaire.

Sur la proposition de M. Alby, la Chambre émet encore le vœu que la personne chargée de l'entretien du jardin botanique soit également chargée de l'exploitation de tous les produits de l'immeuble de Mamao, sous la responsabilité et le contrôle du Président de la Chambre d'agriculture, qui aura pour mission d'obtenir de la représentation locale l'autorisation de conserver le revenu provenant de cette exploitation, ce revenu étant affecté à la réduction des frais d'entretien du jardin.

(A suivre.)

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 18 au mardi 24 avril inclus 1888.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS

- 21 avril. Trois-mâts-goël. suédois *Agür*, de ... ton., cap. Mathrasen, ven. d'Avica en 28 jours.
 21 avril. Goël. française *Lovina*, de 86 ton., cap. Tehabe, ven. de Niau en 2 jours.
 21 avril. Goël. française *Papeete*, de ... ton., cap. Goltz, ven. de l'île Masse en 8 jours.
 24 avril. Brig-goël. allemand *Paloma*, de 274 ton., cap. Taylor, ven. de la mer, en relâche

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

- 19 avril. Brig-goël. allemand *Paloma*, de 274 ton., cap. Taylor, all. à Valparaiso; 4 passag., MM. Hamelin, français, Mouat, Chaves, M^{lle} Chaves, chiliens.
 21 avril. Goël. française *Gustav*, de 110 ton., cap. Tapscott, all. à Taiohae, avec escale à Fakarava.

ANNONCES

Me RENE HOLOZET, commissaire-priseur à Papeete.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
 Le vendredi 27 avril 1888, à midi,

SUR LA PLACE DU MARCHÉ DE PAPEETE,

Des objets mobiliers suivants :

- 4 Lot bois—12 plaques fer galvanisé—2 barils ciment—7 paquets bardeaux—3 fenêtres—335 kilogr. nacre.

CONDITIONS : Les objets ci-dessus devront être pris à l'île Makatea, où ils se trouvent. Plus amples renseignements seront donnés au moment de la vente.

31-2-2

Le même jour, 27 avril 1888, mêmes heure et lieu que ci-dessus :

VENTE MENSUELLE

D'objets mobiliers, consistant en meubles meublants et marchandises diverses.

Conditions ordinaires aux ventes aux enchères publiques.

NOTA : Les personnes qui voudraient mettre en vente des objets mobiliers sont priées de les faire porter sur le lieu de la vente, le jour précité, à partir de 9 heures du matin.

32-2-2

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faue raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru a
Par le district de Vairão — E te matacinaa ra o Vairão.					
Pereaitu. Teurutitarava. Pihavai. Vaimeho. Teaumiti. Tefaupā. Atimahua.	Teritauaroa a Tupuaitua e o Huna a Teitu.	23 feppure 1888.	Tautu a Teraiamano v.	17 mati 1888.	5 me 1888.
Par le district de Papeari — E te matacinaa ra o Papeari.					
Urupoī. Tataramoa. Tenuheru.	Tevaruatautua a Ahutoru, te vabine a Matotera a Pau.	23 feppure 1888.	Tu a Tere t.	21 mati 1888.	5 me 1888.
Utia.	1° Tutaurua a Tuarae, te va- hine a Tihiva a Ariiohoa a Fanaue; 2° Metua a Apo.	id.	Raihea a Ariiohou t.	11 eperera 1888.	id.
Par le district de Fuau — E te matacinaa ra o Fuau.					
Faairefau.	[Tuia a Tuarau t.]	1 mati 1888.	Marumarutua v.	10 eperera 1888.	12 me 1888.
Par le district de Mataiea — E te matacinaa ra o Mataiea.					
Hitinia.	1° Virau a Rooeupootahiti v.; 2° Tetuanuivahinefarepora a Matai v.	1 mati 1888.	Paupau v. e o Tihimore t.	21 mati 1888.	12 me 1888.
1° Tuihapai. 2° Matapara.	Nohoahu a Maiouma v. e o Ruatupa Maiouma t.	id.	Teurairua a Hautia t. Taurai a Mateino v.	3 eperera 1888. 10 eperera 1888.	id. id.
Par le district de Papenoo — E te matacinaa ra o Papenoo.					
Ahototeina.	[Teura a Rimatara t.]	29 feppure 1888.	Homai a Teau.	5 eperera 1888.	12 me 1888.